

**Direction Éducation, Enfance et Famille**

Dossier suivi par :  
Valérie MARTINEZ  
tél. : 01 39 71 50 65  
Courriel : valerie.martinez@mairie-vernouillet.fr

Vernouillet, le 31 mai 2023

**Objet : Inscriptions périscolaires 2023-2024**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

La prochaine rentrée scolaire 2023-2024 est déjà en préparation. Comme chaque année il convient de réinscrire vos enfants aux différentes activités périscolaires (restauration, accueil du soir, études surveillées, passerelle, accueils de loisirs...).

Depuis 2022, l'inscription administrative peut être faite de manière dématérialisée via votre portail, accessible depuis le site internet de la Ville (<http://www.mairie-vernouillet.fr>). Elle vous permet de gagner du temps puisque vous n'avez plus besoin de vous déplacer en Mairie et de suivre l'avancement de votre dossier. Une procédure nommée « Notice Explicative Inscription en ligne 2023-2024 » est accessible dans la partie « Mon dossier » et « mes documents » pour vous aider dans vos démarches.

Bien entendu, pour les familles qui n'ont pas de moyen électronique, il sera toujours possible de constituer un dossier papier et de le déposer auprès du service du guichet unique. Ce dossier pourra être récupéré sur 2 points d'accueil, le Guichet Unique et le Centre Social des Résédas.

Pour les familles ayant opté pour l'inscription dématérialisée, toutes les activités seront ouvertes pour chacun de vos enfants par le service instructeur et, à compter du 21 août 2023, vous pourrez procéder aux réservations des activités.

Une précision sur les réservations : Pour les études surveillées (16h30-18h00), le choix de votre forfait devra être fait au plus tard le 06/09/23 et pour toute l'année. Passée cette date l'activité ne sera plus modifiable en ligne.

**Le planning des démarches sur le Portail famille est le suivant :**

<b>Création des inscriptions administratives par les familles</b>	<b>Validation des dossiers par les services</b>	<b>Ouverture des droits sur les activités (permet la réservation des présences)</b>
Du 1er juin au 31 juillet 2023	Jusqu'au 16 août 2023	21 août 2023

**Le planning des démarches pour un format papier est le suivant :**

<b>Dépôt des inscriptions administratives par les familles</b>	<b>Saisie des dossiers par les services</b>	<b>Ouvertures des droits sur les activités (modifications)</b>
Du 1er juin au 31 juillet 2023	Jusqu'au 16 août 2023	21 août 2023

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le Portail famille ou sur le site internet de la Ville. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le service du guichet unique au 01 39 71 56 00 qui saura vous répondre ou vous orienter.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de mes meilleures salutations.

La Maire-adjointe en charge de l'Éducation



Bernadette CALAIS